

La fin du service militaire obligatoire en 1996 a entraîné un vide républicain.

Même si ce modèle de conscription était obsolète, il aurait été nécessaire de maintenir un lien obligatoire entre les plus jeunes des citoyens et la République. Comment a-il pu être imaginé que sa suppression pure et simple, après un siècle d'existence, ne se conjuguerait pas avec bon nombre de problématiques en terme d'intégration et de communautarisme ?

Ainsi, les Jeunes Radicaux de Gauche défendent de longue date la création d'un Service civique obligatoire. Depuis la campagne présidentielle de 2007, les Jeunes Radicaux de Gauche (JRG) ont développé cette idée et l'ont défendue dans le cadre de la campagne de Ségolène ROYAL (PS/PRG/MRC).

Dans tous les cas, un effort très important en terme de communication devra être effectué par les pouvoirs publics. L'aspect « civique » ainsi que l'apport pour les jeunes y participant devra être mis en avant.

**Enfin, les JRG rappellent qu'ils défendent à titre expérimental la mise en place d'un Service civique européen.**

### **Le Service civil obligatoire en 5 points**

#### **1) Son nom : Un service civil ou un service civique ?**

Au nom du rappel symbolique des droits et des devoirs du jeune citoyen envers son pays, **les JRG auraient préféré le terme « civique » au terme civil.**

Le terme civil nous semble restrictif. En effet, il n'est pas à exclure que des actions d'intérêt général puissent se dérouler dans le cadre du Ministère de la Défense. De plus, la valeur ajoutée du terme « civique » est beaucoup plus importante. Toutefois, l'essentiel est qu'un tel dispositif se mette en place.

La notion de Service, au sens du désintéressement et du rappel du terme du « Service militaire » nous semble important.

### 2) Pourquoi « obligatoire » ?

Rendre un tel passage obligatoire permettrait, génération par génération, d'assurer **une mixité sociale, géographique et culturelle**

. Ainsi, cela faciliterait l'

**apprentissage de la vie en communauté et le partage des différences**

Si un tel Service n'était pas obligatoire, les écueils seraient prévisibles : passe-droit, récurrence des typologies de jeunes en difficultés qui y participeraient, problème de financement, diminution de la valorisation de l'expérience au niveau professionnel, difficulté à évaluer ses besoins en terme budgétaires et pratiques.

A noter qu'il peut malheureusement être envisagé que si ce dispositif n'était pas obligatoire, il deviendra une voie de secours pour les jeunes en situation d'échec scolaire. Or, même s'il y a urgence à traiter de ce sujet, il ne saurait être traité dans ce cadre.

L'engagement du jeune citoyen entrant dans ce dispositif devrait se concrétiser par la signature d'un contrat.

### 3) Objectifs

**Mettre en place un dispositif à un âge particulier pour le citoyen afin qu'il partage une expérience utile et collective sous l'égide de la République.**

Concrètement, il s'agirait d'actions dans le domaine associatif, administratif ou humanitaire. Ces actions pourraient être effectuées en France, dans l'Union Européenne ou dans le reste du monde.

Pour les actions à l'étranger, des conventions de réciprocité pourraient être envisagées.

Le développement de la connaissance des institutions ou de l'insertion professionnelle, des actions associatives intergénérationnelles ou encore sur la solidarité territoriale sont de bons exemples.

Il s'agit, en contrepartie d'une indemnisation inférieure au SMIC mais décente, financée par l'Etat et les partenaires éventuels qui participeront au dispositif, qu'il soit proposé aux participants d'effectuer des tâches d'intérêt général.

De même, la formation ou l'expérience acquise durant la durée de cet engagement ouvrirait droit à une validation professionnelle ou universitaire (les JRG rappellent qu'ils défendent une VAE spécifique à l'expérience associative).

Au niveau global, ce Service devrait permettre de pallier à certaines carences de la médecine préventive scolaire et universitaire.

De même, ce Service permettrait d'établir certaines statistiques indispensables à toute analyse humaniste des besoins d'une société (taux d'alphabétisation, illétrisme, connaissances basiques, sondages ouverts, etc.).

Les Journées d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD) seraient de facto supprimées.

#### **4) Age**

**A partir de 18 ans** (symbole du passage à la majorité) ou à compter de la fin des études. Une flexibilité devra être en oeuvre sur ce point.

#### **5) Durée**

**Au moins 6 mois non renouvelables.** Il devra être possible de modifier les termes du contrat initial entre la République et le jeune citoyen (objectifs, mise en oeuvre pratique) mais cela ne pourra pas affecter la durée.

Une durée plus courte impacterait la crédibilité et l'intérêt du dispositif. Toutefois, cette durée nécessiterait d'être confrontée à une analyse approfondie des moyens d'accueil de l'Etat ainsi que du budget qui y serait consacré.

Cette période devra être créatrice de droits en matière de cotisation d'assurance maladie, maternité et retraite.